



Déclaration Liminaire
au
Comité Technique de l'Administration Centrale
du 20 mars 2019

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres
du comité technique de l'administration centrale,

La CGT des chancelleries et des services judiciaires voudrait avoir des réponses aux questions suivantes et tirer la sonnette d'alarme sur deux sujets :

- 1- Quand les **primes de fin d'année 2018** promises aux agents des catégories B et C relevant des corps communs vont-elles être versées et quel montant net les agents exclus vont-ils percevoir ? Un trimestre entier va s'écouler sans qu'il n'y ait d'avancées et de réponses concrètes sur ce dossier. La CGT des Chancelleries et Services Judiciaires pose la question ; le ministère de la justice a-t-il vraiment envie de se battre pour ces catégories d'agents ?
- 2- Est-il envisageable qu'à court ou moyen terme le **portillon d'accès sur le canal soit réouvert** ? Le temps de trajet domicile-travail est un enjeu important pour les agents qui vivent en région parisienne, aussi cinq ou 7 minutes de gagné sur ce temps de trajet quotidien n'est pas une question secondaire. Si la CGT des Chancelleries et Services Judiciaires note un effort de communication de la part du secrétariat général sur cette problématique, nous continuons de plaider pour que des moyens humains et financiers soient déployés pour que cet accès soit réouvert.
- 3- Concernant la note du secrétariat général en date du 18 octobre 2018 visant à **proratiser les jours de congés en cas de congés maternité**. La CGT des Chancelleries et Services Judiciaires tient à souligner l'incompréhension qu'a suscitée cette note tant au sein des organisations syndicales qu'auprès des agents du ministère de la justice. Quel recul de civilisation ! La CGT demande le retrait de cette note et le rétablissement dans leurs droits de nos collègues en position de congés maternité. Quand ce retrait sera-t-il effectif ?

Enfin nous tenons à tirer la sonnette d'alarme sur deux autres sujets :

- 1- D'une part, **la situation des agents contractuels dans ce ministère**. La CGT rappelle que les organisations syndicales sont les porte-paroles des agents. Nous rappelons que les agents contractuels sont parmi ceux qui osent le moins témoigner de leurs difficultés de peur

notamment de ne pas voir leurs contrats renouvelés ou d'être « saqués » pendant les entretiens professionnels annuels. Aussi, la CGT tient à signaler à l'administration que plusieurs situations lui ont été rapportées concernant le manque de communication de la part des services des ressources humaines sur leurs rémunérations. Il y a un vrai manque de données claires sur les éléments de rémunération des agents contractuels cependant que certains n'osent même pas poser de simples questions de peur d'être « black listés » par les services RH... Le secrétariat général est en train de déployer des efforts considérables pour revoir sa communication RH, nous demandons donc à l'ensemble des directions d'être bienveillantes vis-à-vis de ces agents, qu'ils soient en contrat courts ou en contrats longs.

- 2- Enfin, nous souhaitons tirer la sonnette d'alarme concernant **le micro-zoning notamment au Millénaire 3**. La surpopulation ici commence à se faire ressentir et le manque de communication du ministère de la justice sur ce sujet commence aussi à remonter aux organisations syndicales...

Merci de votre attention.

Pour la CGT AC-SJ,
Les élus au CT-AC